

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 R 6 G Désignation des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein de l'Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des pratiques artistiques amateurs ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en date du 23 mai 2017 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein de l'Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des pratiques artistiques amateurs » :

- M. Thierry HODENT, en remplacement de Madame Florence BERTHOUT, désignée les 17, 18 et 19 mai 2016

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO